

REHABILITATION DES MONUMENTS COMMEMORATIFS

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVENTION NABLE	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DÉPARTE- MENTALE
1) FAJOLLES Mise en place d'une stèle à la mémoire de la Guerre 14-18. MONU/00002193	6 500 €	6 500 €	50%	<u>3 250 €</u>
2) LE CAUSE Travaux de sécurisation du monument aux Morts. MONU/00002545	1 750 €	1 574 € *	50%	<u>787 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 1 574 € au lieu de 1 750 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				

TOTAL : 4 037 €

Le Président,

Christian ASTRUC